

DÉLIBÉRATION N° 2023/D698

MARCHES

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Affiché le 10/07/2023

ID : 022-200043677-20230621-D698-DE



LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – UNITÉ DE TRI-VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS – TI VALO

Pour rappel, le marché d'exploitation de l'outil Ti Valo est à échéance au 22 juin 2024.

Lors du dernier comité syndical en date du 17 mai 2023, les élus, à l'unanimité, ont envisagé de recourir à la délégation de service public pour le renouvellement de l'exploitation de l'équipement Ti Valo.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été saisie au préalable, pour consultation, de ce projet de délégation de service public. La présentation du rapport contenant « *les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire* » a ainsi été présentée à la CCSPL lors de la réunion du lundi 19 juin dernier.

Avant d'évoquer les caractéristiques principales du contrat, dont certaines nécessitent validation des élus présents, le Président, Rémy MOULIN, rend compte de l'avis de la CCSPL à savoir un avis favorable avec 6 voix POUR et 3 CONTRE. Le compte-rendu de la réunion de la commission est joint en annexe de la présente délibération.

Il évoque également l'avis non obligatoire du Comité Social Territorial Départemental, émanation du Centre de Gestion 22, réuni le 25 mai dernier, qui avait été saisi pour avis sur le projet. Celui-ci s'abstient.

Le Président donne la parole au bureau d'étude SAGE, assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur le dossier, afin que soient présentées les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. La présentation des éléments-clés du marché sont joints en annexe. De façon synthétique, est proposé aux élus :

- Contrat de Délégation de Service Public d'une durée de 12 ans,
- Les prestations déléguées : Exploitation du centre de tri et de préparation CSR, y compris valorisation des matériaux/combustibles sortants, la préparation et valorisation du bois B et la gestion du quai de transfert OMr ainsi que le transport vers les sites de traitement,
- Le rétro-planning relatif à la procédure, incluant de façon prévisionnelle, deux tours de négociations,

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Affiché le 10/07/2023

ID : 022-200043677-20230621-D698-DE

- Ainsi que le montant des primes des candidats évincés, à savoir 30 000 € TTC pour les candidats ayant remis une offre CONFORME mais qui ne sont pas invités à déposer une offre finale et 50 000 € TTC pour les candidats ayant déposé une OFFRE FINALE mais ne sont pas attributaires du marché.

A noter, l'introduction dans les clauses du contrat, d'un article relatif à la possibilité pour KERVAL de récupérer la gestion d'une partie du gisement de CSR et de BOIS B, dans le cas où une solution locale de consommation du combustible venait à voir le jour sur le territoire syndical.

Après présentation de l'ensemble de ces éléments, le Président MOULIN procède au vote sur le recours à la délégation de service public et le lancement effectif de procédure d'attribution pour le centre de tri Ti Valo.

Préalablement au vote, le Président, Rémy MOULIN, rappelle les avis des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux et du Comité Social Territoriale Départemental, soit un avis favorable pour la CCSPL et une abstention pour le CSTP. Puis, il procède au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

- ➡ **VALIDE**, une nouvelle fois, le recours à la délégation de service public pour l'exploitation de l'outil Ti-Valo ;
- ➡ **VALIDE** les caractéristiques principales du marché, notamment la durée de la délégation et les primes indemnitaires pour les candidats évincés,
- ➡ **AUTORISE** le lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour Ti Valo, dès publication de la présente délibération, conformément à l'article L. 2131-1 et s. du CGCT.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 21 JUIN 2023

Le Président

Rémy MOULIN


Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Affiché le 10/07/2023
ID : 022-200043677-20230621-D698-DE

COMITÉ SYNDICAL N°4/2023

LE 21JUN 2023

Convocation du 16 juin 2023

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un juin à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	22	22
Membres suppléants	6	6
	28	28

SECRETARE DE SÉANCE : Mr Philippe HERCOUET

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Affiché le 10/07/2023

ID : 022-200043677-20230621-D698-DE

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPLÉANT
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard		
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric		BURLLOT David
	HERCOUET	Philippe	*	
	MILLORIT	Anne-Gaud	*	
	ALLAIN	Jérémy		
	BERTRAND	Denis	*	
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel		
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		JOURDEN Jean
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal		CROGUENNEC Bernard
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal	*	
	STIEFVATER	Thierry	*	
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		PINEL Maryse
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves		GAREL Rémy
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
QUELEN	Marcel	*		
DINAN AGGLOMERATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	